

# Organisation d'un événement

La Ville souhaite apporter son soutien aux associations qui contribuent au dynamisme de la vie locale et au renforcement du lien social.

**ATTENTION, dans le cadre de la crise sanitaire, des règles s'appliquent.**

## Pour les associations

### les demandes de subvention

Pour effectuer une demande de subvention, il vous suffit de faire une demande avant xx de chaque année

**Tout versement de subvention est obligatoirement soumis à délibération en Conseil municipal. Celle-ci intervient au cours du premier trimestre.**

### Demande pour l'organisation de rendez-vous (réunion, assemblée générale, activités...)

La Ville peut mettre à disposition des associations des salles communales pour des activités regroupant un public restreint. Dans ce cas, il suffit **d'effectuer une demande de réservation de salle(s)**.

Une demande d'aide logistique, matérielle et/ou humaine pour l'organisation d'un évènement peut être également demandée.

## Pour les particuliers

Les particuliers peuvent organiser des évènements mais ils doivent obligatoirement se dérouler dans un espace privé et respecter le voisinage.

Pour les vides-maison, vous devez obligatoirement **prévenir la mairie au moins quinze jours avant la date de la mise en vente.**

**Dans le cadre de l'opération vigipirate, ces mesures ont été renforcées.**

Indique un champ requis

Demandeur	
Nom de l'association	<input type="text"/>
Vous êtes une association	
<input type="radio"/> Sportive	
<input type="radio"/> Culturelle, sociale, solidaire ou autre	
Nom du contact	<input type="text"/>
Prénom du contact	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>
Demande	
Nom de la manifestation	<input type="text"/>
Date de la manifestation	<input type="text"/>

Horaires de la manifestation

Lieu de la manifestation

Type de matériel demandé

- Précisez le nombre de tables, chaises, grilles, praticables, etc....
- Matériel électrique : lister précisément le nombre d'appareils devant être branchés (ex : cafetière, friteuse, etc...) ainsi que leur puissance en kw.
- Calicot : précisez l'endroit de pose, date de pose et dépose.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

[Consulter](#)

▼ CAPTCHA

Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain afin d'éviter les soumissions de pourriel (spam) automatisées.

Infos pratiques

**Au regard de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du Covid-19, tous types d'événements (manifestations sportives ou culturelles, réunions ou autres rassemblements) de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public sont interdits, jusqu'à nouvel ordre. En application du [Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020.](#)**

Liens utiles

[L'association organise un événement \(fête, manifestation, vide-grenier\)](#)

[Sécurisation des événements de voie publique](#)